LETTRE D'INFO 13 JUILLET 2020

La Chapelle Launay

La Chapelle Launay

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez pour mener l'équipe municipale qui va prendre en charge l'avenir de notre commune pour les six années à venir. C'est avec humilité et fierté que je prends cette responsabilité.

Je remercie très sincèrement les électeurs qui ont fait confiance à notre liste. Notre équipe est à pied d'œuvre et prête à s'investir pleinement dans sa tâche. Cinq adjoints et cinq conseillers délégués œuvreront à mes côtés pour porter les projets communaux, leurs délégations vous sont présentées à l'intérieur de cette « Lettre d'Info ».

Une fois statué par le Tribunal administratif, le recours engagé par la liste minoritaire, je souhaite qu'elle participe pleinement aux diverses instances communales où elle aura toute sa place et ce pour le bénéfice de tous nos concitoyens. Nous avons, je le sais, tous à cœur de travailler pour notre commune. C'est ainsi que nous n'oublierons pas pour autant ceux qui ont fait un autre choix le 15 mars.

Je tiens également à saluer le travail accompli par l'ancien Maire, Jacques DALIBERT, pendant les douze années qu'il a consacrées à notre commune. Son implication sans faille mérite notre considération et notre respect.

Ce printemps a été marqué par une singulière période de crise sanitaire due à la Covid 19. Les agents municipaux ont répondu présents pour assurer leurs missions malgré le confinement : gestions des urgences pour les services techniques, poursuite de leurs missions par télétravail pour les agents administratifs, participation à l'accueil des enfants des personnels prioritaires pour les personnels en charge des activités enfance et d'entretien des locaux.

Dans cette période difficile, nos commerces locaux ont su également prendre leur place et assurer un service, indispensable, de proximité ; des habitants se sont manifestés pour venir en aide à des personnes isolées, des bénévoles ont cousu des masques réutilisables distribués aux personnes fragiles, la solidarité communale s'est manifestée et je tenais à les en remercier.

Au sortir du confinement, les écoles ont réouvert leurs portes et dans un second temps la restauration scolaire a pu être rétablie dans le respect du protocole sanitaire strict établi par l'État. Ce sont aujourd'hui les cérémonies qui peuvent de nouveau être organisées, les salles municipales de nouveau être mises à disposition des associations et toute une vie sociale qui reprend petit à petit son cours.

La crise sanitaire semble, en ce début d'été, nous laisser un peu de répit et je vous souhaite, après la période de confinement qui nous a vus devoir nous isoler les uns des autres, un bel été fait de rencontres et de découvertes en famille ou entre amis dans un environnement peut-être un peu plus restreint que d'ordinaire, mais où il reste encore bien des merveilles à découvrir.

Je vous invite néanmoins à rester vigilant, très bel été à tous.

Michel Guillard, Maire

Conseil municipal
Vie municipale
Urbanisme Patrimoine
Enfance – Jeunesse
Voirie – Bâtiments
Environnement Transition écologique
Associations Culture
Agenda
Jeux

Le nouveau Conseil Municipal

LES RÔLES AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire, c'est un peu celui qui dirige la commune, qui fait attention à ce que tout se passe bien. On pourrait le comparer à un chef d'orchestre.

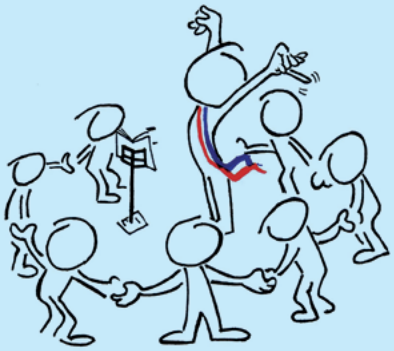

Il ne dirige pas tout seul, il est assisté des **adjoints** et entouré du **Conseil Municipal** : il s'agit de gens qui représentent les habitants.

Quant aux **conseillers municipaux délégués**, ils ont reçu une délégation pour exercer une mission précise auprès des **adjoints** ou du maire.
Par exemple : le suivi des **finances** et la préparation du budget, la mise en place de nouveaux moyens et de nouvelles initiatives de **communication**, l'entretien de la **voirie** communale, la mise en place et gestion du budget participatif et d'**initiatives citoyennes**, les **services à la population**, Maison santé, C.C.A.S, Initiatives solidaires et insertion.

Henriette Legal

Thibault Onasch

Agnès Amorim
Conseillère déléguée aux initiatives citoyennes

Line Masson

Soizic Leroux
Adjointe à la culture, à la communication, aux associations et au tourisme

Christelle Ardouin
Conseillère déléguée à la communication et au numérique

Stéphane Daufouy
Adjoint à l'environnement, la transition écologique et l'agriculture

Jean-Claude Bonhomme

Jean-Paul Huou
Conseiller délégué aux finances

Guillaume Lafaye

Daphnée Blay

Les conseillers municipaux

Les conseillers délégués

Céline Champenois

Les adjoints

Yannick Cerclé
Conseiller délégué à la voirie et bâtiments

Daniel Lecomte
Adjoint à la voirie, hydraulique, réseaux et bâtiments

Edern Picault

Le Maire
Michel Guillard

Nathalie Flauraud
Adjointe à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et au patrimoine

Elodie Sabathier

Eve-Lise Martin
Adjointe à l'enfance-jeunesse, vie scolaire et intergénérationnel

Julie Rabinand
Conseillère déléguée aux services à la population

Emmanuel Lemercier

Sophie Maure

Marc Guillot

Les Conseillers Communautaires représentent notre commune au sein de la **Communauté de Communes Estuaire et Sillon.**

Michel Guillard

Nathalie Flauraud

Elodie Sabathier

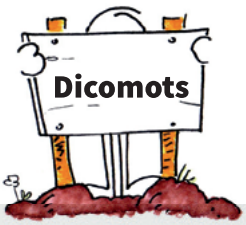

Communauté de Communes : regroupement de plusieurs communes qui travaillent ensemble à la réalisation de projets communs.

Délégation : missions thématiques données à un conseiller.

→ CRISE SANITAIRE

La nouvelle équipe municipale remercie les élus précédents qui ont dû non seulement allonger leur mandat mais surtout gérer cette situation inédite due à l'épidémie sans précédent de la Covid 19, les agents municipaux de l'ensemble des services, les enseignant(e)s des deux écoles et les personnels du périscolaire ainsi que les commerçants de la commune et ceux du marché hebdomadaire de Feuillée.

Pendant le confinement, tous les agents municipaux ont travaillé dans de nouvelles conditions grâce à une organisation innovante menée par la Directrice Générale des Services, Madame Marion Lory. Les personnes vulnérables ont été régulièrement contactées avec la mise en place d'un service d'assistance pour assurer les besoins de santé et d'alimentation nécessaires. Des habitants bénévoles et des élus ont assuré ces missions.

Chaque semaine, le site municipal a été mis à jour avec toutes les informations nécessaires, n'hésitez pas à vous y rendre.

Fermés au public depuis le 17 mars, l'accueil administratif et l'agence postale ont rouvert leurs portes le mardi 12 mai, tous les matins du lundi au samedi.

Depuis le 22 juin, l'accueil de la mairie est assuré aux horaires habituels.

Ces horaires sont susceptibles d'évoluer. Vous pouvez contacter le 02 40 58 33 05

MAIRIE
AGENCE POSTALE
Comme chaque été, fermées le samedi matin de mi-juillet à mi-août

→ DISTRIBUTION DE MASQUES

Début mai, s'est organisée sur la commune, la distribution de masques lavables grand public, fournis par le Département et la Communauté de communes.

Chaque habitant de plus de 12 ans s'est vu offrir un masque, distribué par les anciens et nouveaux élus, en porte à porte. Pour les enfants de moins de 12 ans, la livraison est arrivée plus tardivement et les familles ont été invitées à venir les récupérer en mairie, munis de leur livret de famille. Si vous n'êtes pas venus les chercher, n'hésitez pas, il est encore temps !

Cette distribution a été l'occasion pour les nouveaux élus d'aller à la rencontre de la population, tout en profitant du savoir-faire des anciens élus.

Déconfinement : les gestes à respecter

Quand je croise les autres

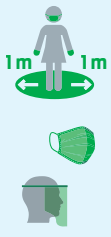

- Je maintiens une **distance physique d'au moins 1 mètre** avec les autres personnes présentes autour de moi, par exemple en faisant mes courses ou sur mon lieu de travail. Lorsque le lieu où je me trouve le permet, **un espace libre de 4m² autour de chaque personne** est recommandé.
- **Si je dois me déplacer dans un espace clos et mal ventilé** (magasin, grande surface, transport en commun, lieu de travail, etc.) ou si, en milieu extérieur, la distance d'au moins 1 mètre n'est pas garantie, **je porte un masque grand public** (comment mettre et enlever mon masque : voir en page 7).
- **Si je suis en contact étroit avec du public et si je n'ai pas déjà un écran fixe de protection, je peux utiliser une visière transparente en complément de mon masque grand public.**

Quand je fais du sport

- Quand je fais du sport, les **émissions de gouttelettes sont particulièrement importantes et augmentent le risque de transmission du virus si j'en suis porteur**. La distance avec les autres personnes doit donc être augmentée bien au-delà d'un mètre.

Par exemple :

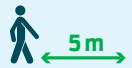

pour une marche rapide

pour la pratique du footing ou du vélo.

- Je choisis donc un espace où il y a peu d'autres personnes présentes. Si je touche un équipement ou des objets, je les nettoie et les désinfecte.

Comment bien me laver les mains

- L'hygiène des mains est assurée par un **lavage fréquent à l'eau et au savon ou à une friction avec du gel hydro-alcoolique.**
- **Je me lave les mains ou les désinfecte avec du gel** après toute manipulation d'un masque, avant de préparer un repas, de le servir et de le manger, avant de sortir de chez moi, après m'être mouché, avoir toussé ou éternué, après avoir rendu visite à une personne malade, après être sorti de chez moi, avoir pris les transports en commun ou partagés, être allé aux toilettes, avoir touché aux parties communes d'un immeuble.
- Je me lave fréquemment les mains si je me trouve **dans un milieu communautaire** (domicile, école, lieu de travail, etc.).
- Je me lave les mains à l'eau et au savon **pendant 30 secondes puis je les sèche avec une serviette propre ou à l'air libre.** Si je les frictionne avec du gel hydro-alcoolique, **je veille d'abord à les avoir visuellement propres et à respecter les 6 étapes d'un bon lavage** : paume contre paume, dos des mains, entre les doigts, le dos des doigts, les pouces, le bout des doigts et des ongles.

→ CONFECTION *MADE IN* LA CHAPELLE-LAUNAY

Durant la période du confinement, un véritable élan de solidarité a été lancé sur notre commune. Une couturière bénévole a proposé la fabrication de masques pour ceux qui en avaient le plus besoin. De cette proposition a émergé une initiative municipale, menée par Henriette Legal, nouvellement élue.

Une vingtaine de couturières a assuré bénévolement la création de masques avec de la matière d'oeuvre et un mode opératoire fournis pas la mairie. Plus de trente kits ont permis la fabrication de plus de 300 masques lavables.

Ces masques, mis à disposition en mairie, ont ensuite été distribués aux personnes les plus fragiles de notre commune, afin de poursuivre jusqu'au bout l'élan de solidarité lancé en période de crise.

Nous tenons à remercier les couturières Lydie, Marie-Hélène, Colette, Claudine, Sylvie, Olga, Michelle, Stéphanie, Martine, Annick, Emmanuelle, Marie-Claire, Marie-Christine, Laëtitia, Agnès, Christine, Gaëtane, Martine, Sylvie, Angélique et Henriette pour leur générosité.

Quand je fais mes courses

- Si c'est possible, en particulier **si je suis fragile, je me fais livrer à domicile. J'évite de faire mes courses si je présente des symptômes respiratoires.**
- Dans le magasin, je respecte la distance d'**au moins un mètre** avec les autres clients. Si ce n'est pas possible, je porte **obligatoirement un masque** grand public.
  Je me lave les mains avec du savon ou les désinfecte avec du gel hydro-alcoolique **avant** de sortir de chez moi, **en entrant** dans le commerce avant de prendre un chariot ou un panier, **en sortant** du commerce, **en arrivant chez moi** et **après avoir sorti les produits** de leurs emballages.
- **Je ne porte pas de gants personnels** dans le commerce car ils sont inutiles et peuvent même faciliter la transmission du virus. Je ne manipule pas les fruits et les légumes dans les présentoirs. Je ne remets pas en rayon un produit que j'ai manipulé. Je dois obligatoirement le prendre.

Quand je prends un moyen de transport

- **J'utilise si possible un véhicule individuel propre** (vélo, trottinette…) pour mes déplacements professionnels. **Si je loue** une voiture, un vélo ou une trottinette, **je nettoie les poignées et/ou le volant** avant et après avec des lingettes désinfectantes.
- **Dans le bus, le tram ou le train, j'emporte avec moi un flacon de gel hydro-alcoolique** pour me frictionner les mains en y entrant et en sortant. Je porte un masque grand public si la distance d'un mètre minimum n'est pas garantie.
- **Dans un taxi ou en co-voiturage, je veille à ce qu'il n'y ait pas plus de deux personnes** dans le véhicule pour respecter la distance physique d'au moins un mètre. La personne qui ne conduit pas s'assoit à la place arrière-droite.
  Je touche le moins possible de surfaces à l'intérieur du véhicule. J'ouvre souvent les fenêtres pour aérer. Je nettoie plusieurs fois par jour avec des lingettes désinfectantes les surfaces les plus touchées (volant, poignées de porte, levier de vitesse, ceinture de sécurité). Je mets éventuellement une protection entre le conducteur et le passager arrière. S'il n'y en a pas, je porte obligatoirement un masque grand public pendant le trajet.
- Dans l'avion, **tous les passagers** ainsi que les **membres d'équipage portent leur masque**.

Quand je travaille dans des locaux partagés

- **Je nettoie et désinfecte régulièrement les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés** (si possible deux fois par jour, au minimum une fois par jour),
  par exemple : les poignées de porte, interrupteurs, robinets d'eau des toilettes, boutons d'ascenseur, accoudoirs de chaise, tables, rampes d'escalier, toilettes, claviers, téléphones, télécommandes, interrupteurs, tables, bureaux, etc.
- Si je partage mon bureau avec quelqu'un d'autre, **je m'assure que des lingettes ménagères ou des produits compatibles avec les surfaces nettoyées sont mis à disposition** pour nettoyer les claviers, souris, téléphones, etc.

→ LES ÉCOLES

La réouverture progressive des écoles de la commune a été soigneusement préparée avec les directeurs des deux écoles, l'OGEC et les Représentants des Parents d'Elèves de l'école Jules Verne.

- **Jeudi 14 mai,** les écoles de la commune ont rouvert leurs portes dans les conditions répondant au protocole sanitaire strict établi par l'Education Nationale, une réouverture soumise à des règles sanitaires impérieuses.
  L'école Jules Verne a accueilli au maximum 12 enfants par classe d'élémentaire et 5 enfants par classe de maternelle.
  L'école Sainte-Thérèse a accueilli au maximum 12 enfants par classe d'élémentaire et 10 enfants de la Grande Section.
  Puis les capacités d'accueil se sont élargies progressivement dans les écoles.
- **La restauration scolaire :** dans un premier temps, les enfants ont apporté leur pique-nique et depuis le lundi 8 juin, le service est redevenu opérationnel avec un plat chaud.

- **L'accueil périscolaire** a été ouvert avec des effectifs limités à une vingtaine d'enfants par école.
  Les élèves des deux écoles ont chacun leur espace durant cette période afin de respecter la règle qui consiste à éviter autant que possible le « brassage » des enfants.
- **Le transport scolaire** est également assuré depuis le 14 mai avec une charte sanitaire adaptée.

→ INSTALLATION D'UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Le Dr Emmanuel Grangeon s'est installé dans la maison médicale municipale, 2 rue du Chapeau aux Moines.

Il a démarré son activité le 5 mai, avant la fin du confinement.

02 85 52 65 50

Rdv sur doctodispo.fr

Le Dr Grangeon avait au préalable rencontré les autres professionnels de santé de la commune, de la maison médicale mais aussi les pharmaciens de la Pharmacie La Sablière.

Il souhaitait s'installer dans une commune rurale à une trentaine de minutes de Nantes où il réside en famille. Il a découvert notre recherche grâce aux banderoles en bord des voies expresses.

Suite à une rencontre en mairie le jeudi 16 avril avec le maire en activité, Jacques Dalibert, les élus en charge du dossier, André Gauthier, Anne -Cécile Ségaud et Michel Guillard, il a été convenu que le second cabinet serait bien pour un autre médecin généraliste et qu'un aménagement des loyers le temps qu'il établisse une patientèle sur la commune était envisageable.

→ BIEN VIVRE ENSEMBLE

L'été arrive et la météo clémente du printemps a déjà suscité des clivages entre voisins ; chacun a envie de réaliser des travaux dans la maison ou entretenir le jardin.

Néanmoins pensons à nos voisins, restons tous vigilants aux nuisances. Le bruit est sanctionnable, de jour comme de nuit.

Sont tolérés les bruits liés aux outils et appareils de bricolage ou jardinage :

· Les jours ouvrables de 8h30 à 20 h

· Le samedi de 9h à 19h

Les bruits excessifs de la vie quotidienne, téléviseur, musique, ventilation, animaux... sont également répréhensibles.

Le tapage nocturne sanctionné par la jurisprudence actuelle concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

→ UNE NOUVELLE COMMERÇANTE AMBULANTE DANS LE CENTRE BOURG

Alison se présente et nous raconte sa passion pour les glaces :

« L'entreprise est née le 1er avril 2019, et non ce n'est pas un poisson d'avril, après deux ans de réflexion et une formation avec BGE St Nazaire et l'aide de France initiative, ÎLOT et BPI France.

Le temps de tout mettre en œuvre j'ai commencé à produire et vendre en juillet 2019 pour mon plus grand plaisir et celui des gourmands qui sont venus à ma rencontre.

Le but de l'entreprise est de travailler en local tant pour la vente que pour l'approvisionnement des matières premières.

Pour ma part, je suis une grande gourmande. J'ai toujours voulu travailler dans la restauration et après quelques années à l'université, mes premières amours m'ont rattrapée. Je me suis formée dans le nord de la France et sur Paris.

Pourquoi la glacerie... Un concours de circonstances, ce n'était pas prévu mais on m'a proposé une place dans une belle entreprise et j'ai dit oui. Depuis je n'ai pas quitté les mains du congélateur, mais je le veux bien !

La volonté d'ouvrir mon entreprise ?

L'envie de faire découvrir la glace artisanale dans « les terres » et pas seulement en bord de mer ou dans les grandes villes. Travailler de bons produits et retrouver de vraies et bonnes saveurs. »

La roulotte YUMY sera présente un vendredi matin sur deux sur le parvis de la mairie (semaines paires).

Vous pouvez joindre Alison au 06 47 34 48 06 ou via l'adresse mail : Yumy.artisanglacier@gmail.com

→ VOS PROJETS DANS UN CADRE LÉGAL

Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement, voire de lotissement ? Vous voulez aménager dans votre jardin une serre, un abri de jardin ou bien construire une piscine ?

RDV Urbanisme
à prendre à l'accueil de la mairie, par tél. au 02 40 58 33 05 ou par mail à : accueil-lachapelle44260@wanadoo.fr

Vous souhaitez ravaler votre façade et en modifier la couleur, repeindre vos volets d'une autre teinte, changer vos menuiseries, ouvrir une fenêtre de toit ?

Vous vous interrogez sur quel portail ou quelle clôture choisir ?

Entre les contraintes du Code de l'Urbanisme et le règlement spécifique à votre zonage, il est parfois difficile de vous y retrouver au risque de compromettre la réalisation de votre projet. En première intention, prenez **contact avec le service de l'Urbanisme** qui vous orientera sur rendez-vous vers la démarche adéquate.

→ BLANCHE-COURONNE

Journées européennes du Patrimoine
Samedi 19 et Dimanche 20 Septembre 2020
Programme détaillé début septembre sur le site du Grand Patrimoine de Loire-Atlantique

Les travaux ont repris le 18 mai avec une nouvelle organisation des espaces de repos et des vestiaires.

La restauration extérieure de l'aile Est - phase 1- est désormais terminée et le pavillon Nord-Est est en voie d'achèvement.

Le chantier démarre la phase 2 avec les travaux sur l'abbatiale qui devraient durer 12 mois a minima. Le démontage de la charpente médiévale de l'église abbatiale a débuté en juin pour rénovation dans les ateliers de l'entreprise de charpente Perrault, pendant l'été.

Enfance Jeunesse

→ LES TRAVAUX DU CITY-STADE ONT COMMENCÉ

Le chantier a débuté le mercredi 20 mai, rue de la Vallette. L'entreprise EIFFAGE ROUTE a effectué le terrassement. Les travaux se poursuivent avec la pose du bitume. La société SPORT NATURE procédera ensuite au montage de la structure fin juillet/début août, puis la pose du revêtement synthétique et les marquages au sol fin août.

Le groupe de jeunes inscrits pour participer à la réflexion autour du city-stade a été sollicité pour choisir les couleurs et la hauteur des poteaux des paniers de basket. Ils ont été invités le mercredi 17 juin à l'élaboration de la charte d'utilisation. Cette charte sera présentée par le groupe de travail lors d'un prochain conseil municipal. Une visite de chantier sera également prévue avec eux lors du montage de la structure.

Le coût total du chantier s'élève à 96 015,84 € HT dont la moitié est financée par la Région.

→ TRANSPORT SCOLAIRE

Les inscriptions au service de transport scolaires pour la rentrée prochaine sont ouvertes **du 8 juin au 31 juillet 2020** et s'effectueront à partir du site Internet **www.aleop.paysdelaloire.fr**

Au-delà du 31 juillet, une majoration de 20 € sera appliquée pour tout retard d'inscription sauf en cas de motif justifié (déménagement, affectation tardive dans un établissement, changement de situation familiale).

Voirie Bâtiments

→ SÉCURISATION, UN AMÉNAGEMENT À LA TOUCHE BASSE

Le Département de Loire-Atlantique a réalisé des travaux d'entretien de voirie à l'automne dernier sur la départementale 771 qui traverse le village de La Touche Basse sur la commune de La Chapelle-Launay. Ces travaux ont consisté à la pose d'un enrobé sur la totalité de la traversée du village.

La réfection de la route a généré une augmentation de la vitesse des automobilistes. C'est pourquoi, la municipalité a décidé de créer un plateau surélevé au niveau de la zone artisanale afin de sécuriser l'accès aux commerces et de faire ralentir les voitures.

Ce plateau, dont la longueur reste à définir avec les riverains, entraîne également quelques travaux d'assainissement pluvial et la mise en place d'éléments de sécurité.

Ces travaux sont éligibles à une subvention départementale dans le cadre de la mise en sécurité des infrastructures routières.

→ RAVALEMENT DES LOCATIFS DE L'EBAUPIN

Les dix logements municipaux de la rue de l'Ebaupin ont été rafraîchis au printemps. L'entreprise DIERE a repeint les façades en deux teintes alternées ainsi que les portes et boites aux lettres. Cette réfection d'un coût total de 19 840 €, est la bienvenue pour ces locatifs datant de 1994.

L'attribution des logements se fait sur dossier à retirer en mairie.

→ TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À LA PELLETRIE

Du 3 février 2020 au 26 mai 2020, avec une interruption liée à la crise sanitaire, d'importants travaux ont été réalisés rue de la Pelletrie, rue du Calvaire et du Champ de Foire.

La municipalité et la Communauté de Communes ont commencé conjointement des travaux d'amélioration du réseau d'eau potable et des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur la partie gravitaire depuis la rue de la Pelletrie vers le Champ de Foire.

Les travaux, relevant de la compétence Communauté de Communes, concernent un linéaire de 445 mètres, 22 branchements pour le réseau d'assainissement des eaux usées et de 29 mètres pour le réseau d'assainissement pluvial.

Les travaux de réhabilitation de la chaussée doivent être réalisés courant 2020.

→ ECLAIRAGE SOLAIRE, PARKING SUD DE L'ÉCOLE JULES VERNE ET DU PÉRISCOLAIRE

Les panneaux solaires ont été installés le vendredi 12 juin.

Comme prévu ils viennent compléter la sécurisation du parking et facilitent la visibilité pour accéder au périscolaire et à l'école Jules Verne.

Les travaux sont financés pour moitié par la commune et le Sydela (Syndicat d'Energie de Loire-Atlantique) pour un montant de 25 270 € HT.

→ VIE ASSOCIATIVE

Mise en sommeil, la vie associative a, selon les associations, fourmillé pendant tout ce printemps ; les bénévoles ont continué à assurer les tâches administratives notamment pour celles qui emploient des salariés.

Ils ont aussi trouvé des solutions pour satisfaire au mieux leurs adhérents/licenciés avec toutes les contraintes qui leur incombaient.

La municipalité tient à les remercier tout particulièrement pour leur engagement auprès de la population et les assure de son soutien.

→ COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

La commémoration du 75e anniversaire de la capitulation du régime nazi en Europe a revêtu un caractère singulier imposé par les contraintes sanitaires anti-covid 19.

Seuls, le maire Jacques Dalibert et le nouveau Président de l'UNC Marcel Bodin, accompagnés de Michel Guillard, adjoint au Maire et de Jean-Luc Robin, porte-drapeau, ont salué la mémoire de nos concitoyens qui ont donné leur vie pour nos libertés retrouvées.

Après le dépôt des gerbes fleuries et une courte allocution du maire, ils ont observé une minute de silence en y associant l'ensemble des habitants.

→ CENTENAIRE 14 – 18

Actualisation du monument aux morts de La Chapelle-Launay

Dans le cadre du Centenaire de la guerre 14-18, de nombreuses recherches historiques ont été entreprises par des élus avec des études minutieuses des différents registres municipaux, paroissiaux et départementaux. Le croisement de toutes ces informations collectées a permis de constater que le monument aux morts, construit dans les années 50 comportait un certain nombre d'erreurs d'orthographe et de chronologie, ainsi que des oublis.

Ces travaux de mémoire menés depuis 2013 par Jean-Claude Bonhomme ont abouti sur l'actualisation du Monument aux morts. Elle est le résultat de très nombreuses recherches :

- compilations des 428 fiches des conscrits de la commune
- le site internet «mémoire des hommes»
- liste BARBIERI
- CRID 14-18
- Généanet
- registres matricules des soldats

-actes de décès de l'Etat civil de la Chapelle-Launay

Après une longue attente, des nouvelles plaques ont donc été posées le mardi 10 mars 2020 par l'entreprise de marbrerie Tourillon de Nozay, et pour un coût de 3 652 € HT.

→ MÉDIATHÈQUE DU MOULIN

La bibliothèque a rouvert ses portes depuis le 30 juin. Les conditions d'accès restent limitées et s'adaptent progressivement aux directives gouvernementales. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à appeler avant votre visite ou de consulter notre site internet : **www.mediatheques.estuaire-sillon.fr**

Horaires d'ouverture habituels (sauf fermeture du 21 au 25 juillet)
Mardi de 16 h 30 à 18 h 30
Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30
Samedi de 10 h à 12 h

Cet été, les pochettes surprises sont aussi de retour.

Les animations d'été

- Coups de cœur des lecteurs

Dans le respect des gestes barrières, dans la cour derrière la médiathèque, 10h30. Annulation en cas de mauvais temps.

- samedi 4 juillet, spécial « Qu'avez-vous lu ou relu pendant le confinement ? »
- samedi 29 juillet, « Et pendant l'été ? »

Repartez avec le plein de bonnes idées de lectures !

A partir du mois de septembre, nous proposerons un nouveau programme d'animations sur le thème du jeu vidéo, en partenariat avec les parents d'élèves de l'école Jules Verne et la commune

- Après-midi Jeux vidéos, mercredi 15 septembre à partir de 10 ans, pensez à réserver.

- Soutien à la parentalité

- Vend 11 sept, 20h Parents enfants Jeux vidéo : un trio impossible ? (café-débat)
- Vend 2 octobre, 20h30, L'enfant et les écrans (conférence)

→ CELTOMANIA

Musique irlandaise

Samedi 3 octobre

20h30 - Salle de la Vallée

Erwan Menguy, à la flûte traversière en bois et Erwan Bérenguer, à la guitare acoustique forment un duo surprenant et plein de complémentarités.

→Calendrier des manifestations

AOÛT			
13/08/2020	OFFICE DE TOURISME	**Mon 1er Land Art** (animé par la LPO)	*Vallée de la Cure*
20/08/2020	OFFICE DE TOURISME	**Mon 1er Land Art** (animé par la LPO)	*Vallée de la Cure*
22/08/2020	MAIRIE	**Ciné Pein air**	*Terrain de Football*
SEPTEMBRE			
11/09/2020	MÉDIATHEQUE	**Café-Débat "Parents enfants Jeux Vidéos : un trio impossible ?"**	*Médiathèque du Moulin*
19-20/09/2020	DÉPARTEMENT - MAIRIE - COMPAGNONS DE BLANCHE-COURONNE	**Journées Européennes du Patrimoine**	*Abbaye de Blanche-Couronne*
OCTOBRE			
02/10/2020	MÉDIATHEQUE - REPRESENTANTS DES PARENTS - MAIRIE	**Conférence "L'enfant et les écrans"**	*Salle des Aulnes*
03/10/2020	MAIRIE - CELTOMANIA	**Duo E. MENGUY et E. BERENGUER**	*Salle de la Vallée*
17/10/2020	MEDIATHEQUE	**Croquons l'album**	*Médiathèque du Moulin*
22/10/2020	MÉDIATHEQUE	**Atelier aves Philippe UG, auteur**	*Médiathèque du Moulin*
NOVEMBRE			
25/11/2020	MÉDIATHEQUE	**Atelier Fabriquer son éponge lavable avec Amandine Beaune**	*Médiathèque du Moulin*

→ Mots cachés

F	E	U	I	L	L	E	E	X	A	S	Y	O	O
B	S	L	B	V	I	L	L	E	N	E	U	V	E
E	Q	D	M	L	V	E	R	A	C	Y	O	E	O
R	K	R	H	A	U	L	A	I	S	Q	J	G	T
T	B	O	U	G	A	Y	E	H	D	U	N	A	O
H	B	E	L	L	E	V	U	E	Z	K	J	Z	U
E	C	E	O	W	S	E	C	X	G	M	T	E	R
L	U	O	F	M	A	R	E	I	L	C	B	A	N
A	G	R	I	G	A	U	T	R	A	I	S	U	E
I	C	V	B	E	L	L	E	B	A	T	M	F	B
S	I	L	U	N	T	I	L	L	O	N	N	V	R
C	A	R	R	I	A	I	S	X	E	J	P	F	I
R	P	B	E	A	U	C	H	E	N	E	K	C	D
Z	L	A	N	D	R	O	N	Q	I	T	M	G	E

BEAUCHENE
BELLEBAT
BELLEVUE
BERTHELAIS
BOUGAYE
CARRIAIS
FEUILLEE
GAUTRAIS
GAZEAU
HAULAIS
LANDRON
MAREIL
TILLON
TOURNEBRIDE
VERAC
VILLENEUVE

→ Jeu des 7 différences

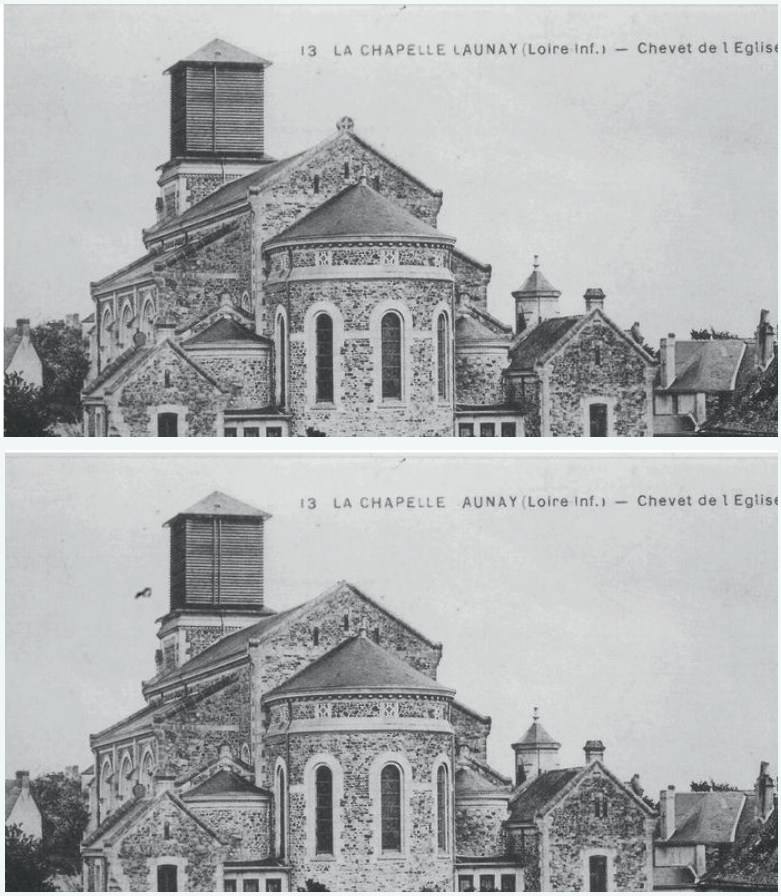

Collection F. Chapeau

Mairie de la Chapelle-Launay
2 place de l'église - 44260 La Chapelle-Launay
Téléphone : **02 40 58 33 05**
Télécopie : 02 40 58 97 50
Courriel : **lachapellelaunay.mairie@wanadoo.fr**
Site internet : **www.lachapellelaunay.fr**

Directeur de publication : Michel GUILLARD - Tirage : 1 400 exemplaires
Comité de rédaction : Michel GUILLARD, Soizic LEROUX, Daniel LECOMTE, Nathalie FLAURAUD, Stéphane DAUFOUY, Eve-Lise MARTIN, Christelle ARDOUIN, Agnès AMORIM, Line MASSON, Julie RABINAND, Henriette LEGAL
Crédit photos : Mairie, Jean-Claude Plagne, Sylvie Bosque - Crédit illustrations et Jeux : Line Masson
Réalisation : Kalydéa - 02 40 58 31 03 - www.kalydea.fr
Kalydéa respecte l'environnement et est labellisée Imprim'vert.
Imprimé sur papier recyclé, avec des encres végétales.